Conseil de développement

des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

Assemblée plénière

Lundi 05 juillet 2021

Salle de la chapelle – Place Déodat – DOLOMIEU 38110

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

Ordre du jour

- **Introduction**
- **La présentation du C2D lors de cette plénière est inspirée du bilan d'activité 2020 qui a été acté récemment par la communauté de communes**
- **Perspectives et souhaits 2021**
- **Election du Conseil d'administration**
- **Echanges**

Conseil de développement
des Vals du Dauphiné
S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

Instance bénévole consultative ayant pour mission de :

- **Renforcer le débat public** en créant des espaces de discussion, d'expression et de réflexion
- Aller à la rencontre et **être à l'écoute** des **habitants** et des **acteurs du territoire**
- **Construire collectivement des avis** sur les projets et les enjeux des Vals du Dauphiné dans l'**intérêt général** du territoire et de ses habitants.

loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 aout 2015)

Le C2D en quelques mots

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

- Crée le 11 juillet 2017
- Régi via 1 règlement intérieur
- 1 Protocole de coopération C2D/CCVDD

- 1 Président(e)
- 4 VP (1 par collège + 1 à la communication)
- 7 assesseurs (8 possibles)

- 1 gestionnaire mise à disposition
  2 jours/sem.

- Un conseil d'administration composé de 17 membres au 03/07/2021 / 21 possibles.

27 Membres

3 collèges

« Vie économique »

« Monde associatif »

« Citoyens, personnalités qualifiées »

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

Son organisation et ses principales actions en 2020

- Conseil d'Administration
  (17 membres) – sur 21 possibles

→ 1 réunion/mois

→ Elargie à tous les membres

→ Souvent délocalisées et ouvertes à l'extérieur

→ Sujets de travail définis à partir de saisines (de la CCVDD) ou d'auto-saisines (des membres)

- Groupes de réflexion : 6 sujets actuellement en cours
  - *Le GT « PLH »*
  - *Le GT « PLui »*
  - *Le GT « PCAET »*
  - *Le GT « Mobilité »*
  - *Le GT « Plate-forme de Réemploi »*
  - *Le GT « Chemins de St Martin »*

Autres actions réalisées en 2020

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

- Une enquête sur l'impact de la crise Covid sur le territoire des VDD
- Participation à l'étude sur l'offre de soin dans le cadre du dispositif FACTEUR
- La communication du C2D
- L'organisation interne du C2D

❖ Le travail avec la Communauté de communes des Vals du Dauphiné

- **Elaboration d'un protocole de coopération**
- **Contact avec les différents services dans le cadre des projets :**
  - ✓ **Service Développement durable**
  - ✓ **Service Aménagement**
  - ✓ **Service Environnement**

Détail :
Les principales actions menées en 2020

Conseil de développement des Vals du Dauphiné
S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

❖ Le PLH

- **Définition:** Document stratégique de programmation définissant la politique locale de l'habitat sur un territoire pour les 6 ans à venir.
- **Dates importantes:**
  - Arrêt du PLH par la Communauté de communes: 27 février 2020
  - Avis du C2D après analyse du document par un groupe de travail: 8 octobre 2020
  - Approbation du PLH par l'assemblée délibérante le 22 octobre 2020
  - Réponse de la Communauté de Communes le 29 octobre 2020 regrettant que nos avis n'aient pu être versés à la réflexion et nous proposant de participer au suivi des 21 actions prévues par le PLH.

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

Les principales actions menées en 2020 - Suite

❖ Le Plui Est

- **Définition:** Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. La loi prévoit que le C2D doit être consulté par la Communauté de communes
- Travail en amont de l'arrêt du document avec les services.
- Prise en compte par les VDD de notre analyse et avis sur:
  - les 7 premiers cahiers du rapport de présentation
  - le règlement, les OAP, le zonage
- Dans l'attente de notre participation à
  - l'avis des personnes publiques associées
  - l'enquête publique prévue en septembre 2021

Les principales actions menées en 2020 - Suite

❖ Le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial)

Conseil de développement des Vals du Dauphiné
S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

- 9 juillet 2020: saisine du C2D par présidente des VDD pour avis sur le projet de PCAET
  - Plusieurs contributions intégrées
- 9 janvier 2021: démarrage de l'enquête publique
  - Contribution officielle du C2D
    - ✓ Réflexion sur le mode de sollicitation de la population.
    - ✓ Réflexions sur le contenu de plusieurs actions;
- Contributions individuelles et sollicitation de nos réseaux
  - Demande de report de la clôture de la consultation (acceptée)
- 6 Mai 2021: Adoption du PCAET par les VDD
  - Plusieurs de nos remarques ont été intégrées
- 27 Avril 2021: Position du C2D sur sa volonté d'implication dans le suivi du PCAET
  - 4 Actions pour lesquels le C2D souhaite être acteur associé:
    - ✓ Projet alimentaire territorial
    - ✓ Stratégie Mobilité
    - ✓ Programme local de l'Habitat
    - ✓ Eco tourisme responsable
- 10 actions dont le C2D souhaite suivre le déroulement

Les principales actions menées en 2020 - Suite

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

❖ LA MOBILITÉ

- **REALISATION D'UN QUESTIONNAIRE SPECIFIQUE A NOTRE TERRITOIRE** et apportant des informations sur l'existant distribué dans chaque foyer des VDD
- **TRAITANT LA MOBILITE** sous l'angle du **DEPLACEMENT** et celui du **RAPPROCHEMENT DES SERVICES** pour limiter les déplacements
- Analyse des réponses transmises aux VDD et à transmettre à chaque mairie
- **Devant déboucher sur un partenariat actif C2D VDD pour donner un élan à une politique ambitieuse de mobilité douce (schéma directeur vélo , covoiturage etc.)**
- **Une politique solidaire , accessible à tous , animée d'actions concrètes associant tous les acteurs locaux (entreprises , associations , milieu scolaire etc.)**
- **Pour faire EVOLUER les mentalités** vers des modes de déplacement qui peuvent être bénéfiques pour la santé , bénéfiques économiquement en partageant des frais de déplacements ou peuvent faire découvrir des modes de déplacements « autrement » qui seront plus ludiques que la voiture

Les principales actions menées en 2020- Suite

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

❖ LE RÉEMPLOI

- ❑ Interviews d'acteurs du réemploi sur les VDD et sondage au sujet d'une Plateforme du réemploi
- ❑ Concertation avec le SICTOM de Morestel et le Service Développement Durable des VDD et examen de la possibilité d'une étude stratégique
- ❑ Participation au montage du dossier de demande de subvention auprès de la Région et de l'ADEME (50% des 26000 € de l'étude)
- ❑ Participation à la rédaction du cahier des charges pour la sélection du prestataire / sélection du prestataire
- ❑ Décision de participer au financement de l'étude / Ajustement à la hausse de la contribution du C2D (7295 €) suite aux réponses Région/ADEME sur les subvention
- ❑ Participation active au COPIL de l'étude stratégique
  - Réalisation d'entretiens (10) avec les acteurs du réemploi pour alimenter l'étude
  - Relai de l'enquête tous publics (réseaux, mairies…)
- ❑ Information des partenaires et relais d'information (conseil de développement des BDD, associations)

Les principales actions menées en 2020 - Suite

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

❖ Le CHEMIN SAINT-MARTIN

- Ancien militaire Hongrois (316/397), St Martin traverse l'Europe plusieurs fois pour se fixer en Touraine où il sera promu évêque. Il représente **le partage** grâce au don de son manteau avec un mourant de froid.
- Chemin labélisé « **itinéraire culturel européen** » par le conseil de l'Europe qui souhaite:
  - Repérer les 2500 kms de son parcours
  - Mettre en valeur le partage et le lien entre les hommes en repérant le patrimoine matériel et immatériel lié à ces valeurs sur une bande de 10kms de part et d'autre du chemin.
- Ce chemin **traverse 8 communes des VDD** et croise, à Valencogne, le Chemin de Compostelle (classé par l'Europe « chemin de Pèlerinage)
- Le C2D qui s'est auto saisi de ce projet, a **sollicité la Communauté de Communes des VDD** par courrier le 16 février 2021 sur la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage du projet. Nous attendons sa réponse que nous espérons positive
- Nous avons commencé **en 2021 le repérage en vue d'un balisage** en concertation avec les mairies locales et au plus près des sentiers PDIPR gérés par le département en tissant des liens avec les intercommunalités voisines comme le Pays Voironnais qui a déjà débuté ce balisage.
- Les **publications** afférentes à ce chemin pourront être réalisées sous couvert de L'Europe . Elles seront une vitrine de notre territoire et permettront de le faire connaître à l' **échelle internationale**

Détail : Autres actions réalisées en 2020

Conseil de développement des Vals du Dauphiné
S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

❖ Le RETENTISSEMENT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE TRAVAIL DU C2D

- **Actualité : la crise sanitaire COVID 19** a entrainé au C2D dès avril 2020 une enquête basée sur **2 questionnaires :**
  - L'un aux maires pour étudier la réactivité dans les communes
  - L'autre auprès des membres du C2D pour évaluer le retentissement de la crise au niveau du quotidien des habitants, **ils ont été suivis de préconisations**,

- Un groupe du C2D s'est alors penché sur **une réflexion sur le « monde de demain » à l'échelle des VDD.**
  - Ce travail a été diffusé sur la **plateforme numérique CartoDébat** outil qui a permis aux **chercheurs du CNRS** de compiler nos conclusions et les argumentations qui en sont nées avec celles d'autres études de Conseils de Développements sur le même thème. Ce qui a permis d'établir

- **le livre blanc des métamorphoses,** qui a été présenté à l'Assemblée Nationale en novembre 2020 grâce au concours de la CNCD.

- **Un courrier de compte-rendu a été envoyé aux maires des VDD.**

Conseil de développement des Vals du Dauphiné
S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

Autres actions réalisées en 2020 - Suite

❖ L'OFFRE DE SOIN SUR LE TERRITOIRE DES VDD

Réponse à une enquête :

Le C2D a répondu à la demande des VDD de participer à des rencontres avec les **étudiants en urbanisme de Grenoble** qui se sont avérées très positives >>> une étude prospective prometteuse.

Enquête sur le territoire concernant l'offre de soins actuelle et projection à 5 ans, **Enquête initiée par la direction de la recherche et de l'innovation de la région AURA dans le cadre d'une coopération entre les établissements universitaires et le territoire.**

Autres actions réalisées en 2020 - Suite

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

❖ LA COMMUNICATION

Se faire connaître et recruter :

- ❑ Conférence de presse
- ❑ Elaboration d'une plaquette du C2D

❖ L'ORGANISATION DU C2D

- ❑ Adaptation du règlement intérieur du C2D à son fonctionnement
  - Version révisée adoptée par le Conseil communautaire le 24/06/21
- ❑ Elaboration d'un Protocole de coopération C2D-VDD
  - Version révisée adoptée par le Conseil communautaire le 24/06/21
- ❑ Elaboration d'un protocole d'accueil des nouveaux candidats
- ❑ Elaboration d'un livret du conseiller, en cours

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

Budget 2020

Le budget alloué au C2D par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné s'élève à

9300 €

Les dépenses 2020

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

Opérations de communication en février 2020

- Conférence de presse le 10/02/2020 : **99,00 €**
- Impression de plaquettes de présentation du C2D : **306,00 €**

Adhésion à la CNCD* **160,42 €**

* Coordination Nationale des Conseils de développement

Financement de l'étude réemploi **7295,00 €**

Total des dépenses 2020 **7860,42 €**

Somme engagée au 01/01/2021

Analyse du questionnaire mobilité du C2D **1400,00 €**

Solde **39,58 €**

Perspectives

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

- **Suivi de l'évolution des dossiers que l'on peut qualifier de structurels** comme les PLUi PLH PCAET, être prévenu en amont pour s'organiser et respecter les délais légaux.
- Poursuite des travaux sur la thématique réemploi
- **Être bien intégré aux travaux du PAT et du plan mobilité**
- **Poursuivre le rapprochement avec les CD de la CAPI et des VDD**
- **Être informé par la Communauté de communes de l'avancée du dossier du CRTE,** souvent évoqué lors des réunions avec les Conseils de Développement des BDD et de la CAPI
- **La jeunesse** implication dans la vie du territoire.
- **la précarité** sous toutes ses formes, a-t-elle une écoute suffisante.

Le rôle d'un Conseil de Développement

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

Les Conseils de Développement des Communautés de Communes tiennent leur légitimité, de la loi NOTRe du 07 août 2015. (Celui des VDD a été créé par la Communauté de communes le 11 juillet 2017)

La vocation des Conseils de développement est d'accompagner les élus communautaires dans leurs actions, à titre consultatif.
Ils sont une émanation de la société civile, composée de citoyens bénévoles, représentant : le monde économique, la vie associative, les acteurs sociaux ou simples citoyens.

Un Conseil de développement est une instance de démocratie participative indépendante et neutre, à l'échelle des communes d'un territoire.

Un Conseil de développement travaille avec la communauté de communes qui peut le consulter par « saisines ». Il développe aussi des actions par « auto-saisines », ce qui permet aux citoyens de s'exprimer sur tous sujets qui leur paraissent importants pour l'intérêt général.

Le rôle d'un Conseil de Développement - Suite

Force de proposition dans la construction des politiques locales, le Conseil de développement a trois missions principales :

- **Renforcer le débat public** en créant des espaces de discussion, d'expression et de réflexion, en invitant les citoyens à rejoindre les différents groupes de travail pour apporter leur expérience.

- **Aller à la rencontre et être à l'écoute** des habitants et des acteurs du territoire.

- **Construire collectivement des avis sur les projets** et les enjeux en veillant à l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

Le conseil de développement **contribue à créer un dialogue** entre acteurs divers, société civile, citoyen(ne)s, sur des questions d'intérêt commun. Les débats s'organisent **à l'écart des confrontations partisanes** et **dépassent la défense d'intérêts individuels ou sectoriels.**

Les conseils de développement sont attachés à **une éthique** du débat et de la discussion, **respectueuse de l'autre.**

Le Conseil d'administration actuel

Conseil de développement des Vals du Dauphiné

S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE

* Tiers sortants

- ALEXANDRE Bruno, Administrateur *
- ANTOINE Dominique, VP « Citoyens et personnes qualifiées »*
- BAILLY Jean, Président *
- BORELLO Thierry, VP « Acteurs du monde économique » *
- COUVERT daniel, Administrateur *
- GELIN Pauline, Assesseure « Acteurs de la vie associative »
- GERBAUD Stéphane, VP « Acteurs de la vie associative » *
- GERBAULT Jacques, VP à la communication transversale
- GRILLET Jean-Michel, Administrateur
- JULLIEN-PALLETIER Alexandre, Administrateur
- LANDES Raymond, Assesseur « acteurs du monde économique »
- MAIER Claire, Assesseure
- MAGNIN-ROBERT Pierre, Administrateur
- MAS Nicole, Assesseure
- MEUNIER Paul, Assesseur « Citoyens et personnes qualifiées
- PAILLERET Patrick, Assesseur à la communication
- SERILLON Pascale, Assesseure

Les autres membres du Conseil de Développement :

- ARNAU Michèle
- BASSETTE Luc
- BLEHER Gaétane
- CHABART Angélique
- CHANAS Martine
- CHION-MAUGIRON Alain
- MARION Chantal
- MARION Raymond
- MATTEI Léticia
- MION Alain

Conclusion

Conseil de développement des Vals du Dauphiné
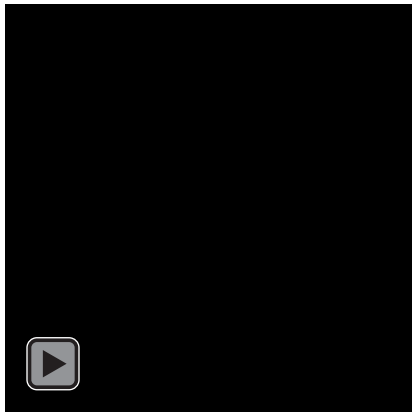
S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE